**Partenariat pour le développement de l’alternance**

**au bénéfice des personnes en situation de handicap**

**Entre :**

L’Association Walt, dont le siège social est situé 58 rue Notre Dame de Lorette, 75009 Paris, représentée par son Délégué Général - Olivier GAUVIN,

Dénommée ci-après « Walt »

**Et :**

[CFA - Raison Sociale], dont le siège social est situé [Votre adresse], représenté(e) par [Fonction et Prénom-Nom du représentant]

Dénommé ci-après « Le signataire »

**Objet :** Walt est engagée dans la promotion auprès des jeunes, des familles, des entreprises… de la formation en alternance sous toutes ses formes et pour les métiers.

Walt, au travers des actions qu’elle porte, souhaite permettre à tous les publics et notamment les publics en situation de handicap, de construire leurs projets de formation et d’obtenir leurs diplômes et/ou titres via l’alternance.

**Article 1 :** le signataire déclare adhérer à cette ambition de rendre accessible sa structure et ses formations à ces publics en accompagnant notamment ses collaborateurs, formateurs et référents handicaps

**Article 2 :** le signataire accepte de justifier publiquement de cette politique et de ses résultats, et accepte que Walt recueille et vérifie les éléments statistiques et qualitatifs utiles, et qu’il en fasse un usage utile à l’intérêt général. Il accepte de communiquer les données disponibles concernant sa politique et ses résultats liés l’accueil des personnes en situation de handicap.

**Article 3 :** Le projet All Inclusive comprend 3 actions complémentaires ayant pour objectifs de développer l’accès à l’alternance aux personnes en situation de handicap et de valoriser les actions mises en place par les organismes de formation et CFA :

* **Faire connaître :**
  + Lever l’autocensure des jeunes en situation de handicap.
  + Promouvoir les métiers méconnus auprès des jeunes en situation de handicap  
    et de leurs parents.
* **Renforcer :**
  + Accompagner les formateurs vers une pédagogie inclusive et une meilleure compréhension des troubles des apprentissages
  + Accompagner les référents handicap dans leur mission d’accueil et d’évaluation des besoins des jeunes  
    en situation de handicap en lien avec les missions fixées par le référentiel.
* **Valoriser :**
  + Favoriser une insertion durable en transmettant les bonnes pratiques  
    de la pédagogie inclusive à l’entreprise pour faciliter la sécurisation du parcours de l’apprenant.
  + Promouvoir les CFA engagés sur la plateforme **walt.community***(près d’un million de visiteurs/an)* et sur les réseaux sociaux *(plus de 60 000 abonnés).*

**Article 4 :** le signataire participe financièrement à la promotion du dispositif All Inclusive et à l’accompagnement de ses salariés via une contribution de 140 € par collaborateur inscrit. Ce projet bénéficie d’un cofinancement de l’AGEFIPH conditionné au suivi effectif des actions d’accompagnement des bénéficiaires désignés.

La signature de cette convention n’entraine pas une adhésion à l’Association Walt, elle témoigne de l’engagement de votre structure pour développer l’intégration des personnes en situation de handicap en favorisant l’accueil et la formation de ces publics

**Article 5 :** Walt transmettra au signataire toutes les informations nécessaires pour permettre d’inscrire ces collaborateurs à cet accompagnement. Celui-ci pourra être mis en œuvre jusqu’au 31 décembre 2023.

**Article 6 :** les difficultés éventuelles d’interprétation des dispositions de ce partenariat seront résolues par un dialogue entre les signataires, à défaut par les tribunaux de Paris.

Pour XXXX Pour Walt

Le XXXXX Le Délégué Général